



# Des charges sociales qui pèsent sur le travail, sur l'entreprise



*Non ! L'employeur ne participe pas en tant que tel au financement de la Sécurité sociale. C'est un intermédiaire, collecteur des sommes qui font partie de la rémunération globale du salarié.*

La cotisation sociale fait partie de la rémunération et ne représente pas un prélèvement supplémentaire sur le profit. Les cotisations, «salariés ou employeurs», constituent un tiers du salaire que les salariés mutualisent pour obtenir l'ouverture de leurs droits aux prestations de Sécurité sociale.

*Il s'agit d'un «salaire indirect», d'une «rémunération socialisée».*

Pour la compétitivité, c'est la masse globale des salaires versés qui comptent, et non leur décomposition en salaire et cotisations sociales.

La «TVA sociale», en mettant à contribution les produits importés, favoriserait-elle l'emploi ?

**C'est une illusion...**

Trois points de TVA représentent un prélèvement sur la consommation des ménages de 24 milliards d'€.

Si en proportion les cotisations sociales étaient réduites, la hausse de prix sur tous les produits serait importante. Le pouvoir d'achat et la consommation seraient alors réduits d'autant.

Ce n'est pas le moment de lancer une telle opération.

En augmentant la TVA, certes, les importations seraient taxées, mais tous les produits et services devraient être payés plus cher par les consommateurs.

Donc, les ménages régleraient la majoration des marges des entreprises pour faire le bonheur des actionnaires, mais pas de l'emploi...

**De plus, cette hausse de TVA, illusoire et coûteuse, a pour inconvénient d'accroître les inégalités.** Chacun sait que le **prélèvement indirect est inversement proportionnel au revenu** : plus important pour une famille ouvrière, plus faible pour un ménage privilégié.

Les 10% de ménages les plus modestes paient 16,6% d'impôts indirects par rapport à leurs revenus.

Les 10% de ménages les plus favorisés n'en acquittent que 7,6 %, soit plus de deux fois moins!

***Est-ce cela la justice ?!***

Le financement du système de protection sociale pose problème.

***Que peut-on faire ?***



Rejeter l'argumentation patronale ne veut pas dire que le système de

financement de la Sécurité sociale ne doit pas être réformé.

**Une évolution devrait s'opérer autour de trois axes, soit :**

◆ Confirmer la **cotisation** comme le moyen privilégié de couverture des besoins de financement.

◆ Déterminer les **dépenses** qui, aujourd'hui, doivent être prises en charge par la Sécurité sociale, et ce branche par branche.

◆ Dernière illustration de cet enjeu, la **dépendance** que le gouvernement veut faire financer par le seul effort des ménages, hors Sécurité Sociale.

**Il faut accroître les ressources par plusieurs mesures :**



\* remettre en cause l'ensemble des exonérations et exemptions de cotisations,

\* créer une contribution sur les actifs financiers des entreprises,

\* moduler la cotisation dite patronale, en fonction des politiques de l'emploi et des choix de gestion des entreprises.

Il est possible de faire rentrer immédiatement une cinquantaine de milliards d'€ dans les caisses de la Sécurité Sociale et d'équilibrer durablement les comptes.

Il est primordial d'inciter les entreprises à limiter le recours à la précarité. Un CDD coûte plus cher au système de protection sociale en lui «rapportant moins».

Il ne faut pas considérer l'emploi comme une variable d'ajustement.

Il est nécessaire de discuter de la politique des emplois, de la gestion des entreprises, du poids exorbitant des actionnaires, de la rentabilité.

La hausse des impôts indirects, « la TVA », est le prélèvement **le plus injuste.**

**C'est de l'avenir de l'emploi que dépend le financement des besoins sociaux, sur le long terme.**